

Le 16 mars 2026,

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L.2121-7 alinéa 2 : « Lors du renouvellement général des conseils municipaux, la première réunion se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet. Par dérogation aux dispositions de l'article L. 2121-12, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la convocation est adressée aux membres du conseil municipal trois jours francs au moins avant celui de cette première réunion. ».

J'ai l'honneur de vous inviter à la séance d'installation du Conseil Municipal qui se tiendra le :

LE VENDREDI 20 MARS 2026 À 19H30

AU DÔME

A cet effet, veuillez trouver ci-après, l'ordre du jour de cette séance ainsi que les projets de délibérations qui s'y rattachent :

Désignation du secrétaire de séance.

1. Election du Maire
2. Fixation du nombre d'adjoints au Maire
3. Election des adjoints au Maire
4. Lecture de la charte de l'élu local

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.


Stephanie VON EUW
Maire de Pontoise